



Elections municipales 2014 - Mérignac

**Quel avenir pour
la Communauté
urbaine de Bordeaux?**



La CUB aujourd'hui

45 bougies

Une des premières
communautés urbaines :
créée en 1968 par décret

La gouvernance

121 conseillers communautaires
36 vice-présidents
2500 agents
Un budget annuel d'1,3 milliards d'€
(dont 610M€ d'investissement)

Le territoire

55 000 hectares
750 000 habitants
28 communes
7ème agglomération de
France

Les compétences

Compétences de 1968 :

- Le développement économique
- L'urbanisme
- L'habitat
- L'environnement (déchets)
- L'eau et l'assainissement
- Les transports urbains
- La voirie – la signalisation
- Le stationnement
- le Marché d'Intérêt National
- Les parcs cimetières

Nouvelles compétences depuis 2012

- L'aménagement numérique du territoire
- Les aires de grand passage
- L'archéologie préventive
- Les réseaux de chaleur et de froid
- Le soutien et la promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole



La Métropole demain

Un feuillet législatif

Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles : un projet encore non stabilisé

- après une première lecture dans les 2 assemblées (10/04/13 Sénat et 07/06/13 AN) et la 2ème lecture au Sénat (23/07/13)
- nouvelle séance publique à AN à partir du 10/12/13

Un nouveau statut

- Un statut particulier pour Paris, Lyon, Marseille
- Des métropoles de droit commun, parmi lesquelles l'agglomération de Bordeaux à partir de 2015 (automatique)



La Métropole demain

Des compétences plus larges

Développement économique, social et culturel

- Promotion touristique
- Equipements culturels, sportifs, socio-culturels et socio-éducatifs d'intérêt métropolitain (construction et fonctionnement)
- Soutien et aides Universités et recherche

Aménagement de l'espace

- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur son territoire

Habitat

- Aires d'accueil des gens du voyage

Energie

- Organisation de la transition énergétique
- Maîtrise demande énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Infrastructures de charge véhicules électriques

Environnement

- Prévention des inondations

Une nouvelle gouvernance

105 conseillers communautaires paritaires

15 vice-présidents

Vers la démocratisation de l'intercommunalité ? *Principe de l'élection au SU direct d'une partie des conseillers de la Métropole à partir de 2020*

+ délégations possibles par convention de compétences de l'Etat, du CG (social) ou de la Région



Un changement concret dès mars 2014

**Un bulletin de
vote double**

**Vous élierez vos conseillers
communautaires en même
temps que les conseillers
municipaux!**

**Un bulletin : deux listes
(paritaires)
une liste séparée des candidats
communautaires : 10 + 2 noms
pour Mérignac
Mêmes modalités de scrutin que
pour les listes municipales**

Pour Alain Juppé, « la métropole n'est pas une révolution »

Pourtant :

- Une assemblée qui sera paritaire
- Amorce d'une démocratisation de l'échelon intercommunal
- renforcement de l'agglomération de projet



Vers quelle métropole allons-nous?

La métropole :
une réalité quotidienne
pour ses habitants

Crise économique
et contexte
économique
contraint

La CUB :
après 45 ans,
des adaptations
nécessaires

L'agglomération bordelaise

Dynamisme
démographique
(+ 10 000 hab. /an)

Un besoin de
proximité

Une aggro
nature (50%)



Quelle métropole voulons-nous?

Des services
mutualisés
ville / métropole

Plus de démocratie,
de transparence
et de concertation

Une dynamique
respectueuse de
notre cadre de vie

**La métropole
bordelaise de
demain**

Un maillage
territorial
équitable

Articulation
Proximité et
vision d'agglomération

Optimisation
de l'argent public



Des enjeux forts Sur l'agglomération bordelaise



